

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 septembre 2022

**CP2022_09_18
id. 6573**

Le 20 septembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL

Sont représentés :

M. VAISSIERES (pouvoir à Mme SINOPOLI)

Sont absents :

M. DEPRINCE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PLAN D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2022

Le Département participe annuellement au plan départemental d'actions de sécurité routière en mettant en œuvre ses propres actions ou en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2022, le Département pourrait être partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes, pour un coût total de 10 000 €.

I - PROGRAMME LOCAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2022

Enjeu « sécurité des déplacements domicile-collèges » :

Il s'agit d'une action menée en partenariat avec la prévention routière, visant à faire prendre conscience aux nouveaux collégiens du danger relatif aux déplacements domicile-collèges, avec une participation du Département de 2 500 €, permettant de financer la location des autobus nécessaires à cette sensibilisation.

Enjeu « deux roues motorisés » : 15 interventions

Le Département participe à des actions d'éducation et de prévention auprès des utilisateurs de deux-roues motorisés dans les établissements scolaires et militaires ou lors de différentes manifestations motocyclistes.

Ces actions sont conduites en partenariat par le service coordination sécurité routière de l'État (Préfecture / Direction départementale des territoires de Tarn-et-Garonne), les forces de l'ordre (police, gendarmerie) et la fédération française des motards en colère (FFMC 82).

La participation du Département est valorisée par la remise de lots promotionnels tels que casques, contrôleurs de pression pneumatiques, gants, protège-cous remis aux lauréats par un élu du Département.

Le budget nécessaire à l'acquisition de ces lots s'élèverait à 2 500 €.

Pour l'année 2022, il est prévu de reconduire ces actions. Au 30 juin 2022, 6 journées d'intervention ont été réalisées et le Département est régulièrement sollicité pour animer des actions en ce sens.

Actions de la prévention routière :

La prévention routière participe à de nombreuses actions de sécurité routière. Pour l'année 2022, il est proposé une intervention du Département à 3 niveaux :

- Aide au fonctionnement des pistes d'éducation routière. Cette subvention permet le financement de frais nécessaires au fonctionnement des pistes, ainsi que la maintenance des véhicules utilisés à cette occasion, dans le cadre des interventions dans les écoles et les collèges.

- Aide du Département pour la participation à la réalisation de l'enjeu sécurité liée aux déplacements domicile-collèges avec les bus scolaires.

- Aide pour la mise à disposition des écoliers et des collégiens de la documentation concernant la sécurité routière, adaptée aux enfants et aux adolescents.

Le montant global d'aide au bénéfice de la prévention routière s'élèverait à 2 000 €.

Enjeu « alcool, drogue, comportements délictueux » :

Le Département souhaite, dans le cadre des actions 2022, poursuivre son action forte pour la prévention des addictions de type alcoolémie et stupéfiants et favoriser les opérations « Capitaine de Soirée » en collaboration avec les comités des fêtes, les discothèques, les clubs sportifs et le monde étudiant, à l'occasion de soirées festives.

L'association « rentrez en vie » (REV) répond complètement à ces objectifs en sensibilisant et faisant prendre conscience à tout conducteur de véhicules motorisés que celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas, lors de soirées festives.

Cette action, de portée nationale, s'adresse surtout aux jeunes, entre 18 et 24 ans, mais aussi aux adultes fréquentant les boîtes de nuit et les lieux festifs, qui désignent un chauffeur s'engageant à rester sobre pour le retour de la soirée.

L'implication du Département, marquée par une aide financière de 3 000 €, permettra d'aider cette association qui se mobilise fortement pour lutter contre l'insécurité routière liée à la consommation excessive d'alcool.

II - SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

Actions	Montant
- Enjeu « sécurité des déplacements domicile-collèges »	2 500 €
- Enjeu « deux roues motorisées »	2 500 €
- Actions de la prévention routière	2 000 €
- Enjeu « alcool, drogue, comportements délictueux »	3 000 €
TOTAL	10 000 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre du plan d'action de sécurité routière 2022 :
 - le principe de l'action visant l'enjeu « sécurité des déplacements domicile-collèges » : action budgétisée à 2 500 € ;
 - le principe de l'action visant l'enjeu « deux roues motorisées » : action budgétisée à 2 500 € ;
 - l'attribution d'une subvention de 2 000 € à verser à l'association « prévention routière » au titre de l'enjeu « prévention routière » ;
 - l'attribution d'une subvention de 3 000 € à verser à l'association « rentrez en vie » (REV) au titre de l'enjeu « alcool, drogues, comportements délictueux ».

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées comme suit :
Programme P002 Opération P002O004 Enveloppe P002E003 Natures analytiques :
 - 6135/221/011 pour l'enjeu « sécurité des déplacements domicile-collèges »,
 - 6238/18/011 pour l'enjeu « deux roues motorisées »,
 - 6568/18/65 pour les enjeux « prévention routière » et « alcool, stupéfiants, comportements délictueux ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL